

sement de la mission qui lui a été confiée aux termes de l'article 2 du décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes, un ensemble immobilier domanial sis 43-51, rue Jean-Moulin, à Delle (territoire de Belfort), cadastré section AN n° 319 pour une superficie totale de 84 ares 53 centiares, tel que cet ensemble est délimité par un liseré rouge sur le plan annexé audit arrêté (1).

Cet ensemble immobilier aujourd'hui inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le numéro 900-00234 à la rubrique « douanes et droits indirects » sera recensé au même tableau au profit de la masse des douanes.

La dotation s'étendra, le cas échéant, aux constructions ou additions de constructions qui seraient édifiées sur les terrains précités.

L'ensemble des immeubles sera remis gratuitement à l'Etat quand prendra fin la dotation.

(1) Ce plan peut être consulté au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction générale des douanes et droits indirects, bureau B/3, 23 bis, rue de l'Université, 75007 Paris.

NOR : ECOD0030028A

Par arrêté de la secrétaire d'Etat au budget en date du 6 septembre 2000, est attribué à titre de dotation à la Masse des douanes, établissement public national à caractère administratif pour l'accomplissement de la mission qui lui a été confiée aux termes de l'article 2 du décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes, un ensemble immobilier domanial sis 37, rue Pierre-Rollin, à Amiens (Somme), cadastré section EN n° 661 pour une superficie totale de 4 573 mètres carrés, tel que cet ensemble est délimité par un liseré rouge sur le plan annexé audit arrêté (1).

Cet ensemble immobilier aujourd'hui inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le numéro 800-01394 à la rubrique « douanes et droits indirects » sera recensé au même tableau au profit de la Masse des douanes.

La dotation s'étendra, le cas échéant, aux constructions ou additions de constructions qui seraient édifiées sur les terrains précités.

L'ensemble des immeubles sera remis gratuitement à l'Etat quand prendra fin la dotation.

(1) Ce plan peut être consulté au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction générale des douanes et droits indirects, bureau B/3, 23 bis, rue de l'Université, 75007 Paris.

NOR : ECOD0030029A

Par arrêté de la secrétaire d'Etat au budget en date du 6 septembre 2000, est attribué à titre de dotation à la Masse des douanes, établissement public national à caractère administratif pour l'accomplis-

sement de la mission qui lui a été confiée aux termes de l'article 2 du décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes, un ensemble immobilier domanial sis 20-22, boulevard Gallieni, à Auxerre (Yonne), cadastré section EO n° 348 pour une superficie totale de 50 ares 37 centiares, tel que cet ensemble est délimité par un liseré rouge sur le plan annexé audit arrêté (1).

Cet ensemble immobilier aujourd'hui inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le numéro 890-02293 à la rubrique « économie, finances et industrie (services sociaux) » sera recensé au même tableau au profit de la Masse des douanes.

La dotation s'étendra, le cas échéant, aux constructions ou additions de constructions qui seraient édifiées sur les terrains précités.

L'ensemble des immeubles sera remis gratuitement à l'Etat quand prendra fin la dotation.

(1) Ce plan peut être consulté au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (direction générale des douanes et droits indirects, bureau B/3, 23 bis, rue de l'Université, 75007 Paris.

Arrêté du 18 septembre 2000 fixant la date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression

NOR : ECOI0000447A

Le secrétaire d'Etat à l'industrie,

Vu le décret n° 99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, et notamment son article 14 ;

Vu l'avis de la Commission centrale des appareils à pression (section permanente générale) en date du 11 septembre 2000 ;

Sur proposition du directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie,

Arrête :

Art. 1^{er}. - La date d'entrée en application de l'article 14 du décret du 13 décembre 1999 susvisé est fixée au 1^{er} octobre 2000.

Art. 2. - Le directeur de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 septembre 2000.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

Par empêchement du directeur
de l'action régionale

et de la petite et moyenne industrie :

L'ingénieur en chef des mines,

E. TROMBONE

Tableau récapitulatif des ouvertures de crédits de fonds de concours

NOR : ECOR0004677B

CRÉDITS OUVERTS SUR LA PÉRIODE DU 3 JUILLET 2000 AU 7 JUILLET 2000 (Gestion 2000)

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Agriculture et pêche				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	3 juillet 2000	»	319 707
Statistiques.....	37-14	3 juillet 2000	»	1 688
Total pour la section.....			»	321 395
Agriculture et pêche				
TITRE III				
Moyens de fonctionnement des services.....	34-97	5 juillet 2000	»	1 299 901
Subventions de fonctionnement à divers établissements publics.....	36-22	5 juillet 2000	»	182 804
Dépenses diverses.....	37-11	5 juillet 2000	»	14 412 640
Statistiques.....	37-14	5 juillet 2000	»	7 576

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
TITRE IV				
Promotion de l'emploi et adaptations économiques	44-79	5 juillet 2000	»	3 779 393
Total pour la section			»	3 794 359
Emploi et solidarité				
I. – EMPLOI				
TITRE III				
Subventions à l'Agence nationale pour l'emploi et aux organismes de formation, d'études et de recherche.....	36-61	6 juillet 2000	»	235 000
TITRE IV				
Fonds social européen (FSE).....	43-72	6 juillet 2000	»	121 083
Promotion de l'emploi et adaptations économiques	44-79	6 juillet 2000	»	9 344 457
Total pour la section			»	9 700 540
Emploi et solidarité				
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Rémunérations principales.....	31-41	3 juillet 2000	»	20 667
Indemnités et allocations diverses.....	31-42	3 juillet 2000	»	3 234
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	3 juillet 2000	»	1 240
Statistiques et études générales.....	34-94	3 juillet 2000	»	73 289
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	3 juillet 2000	»	433 611
TITRE IV				
Développement social.....	46-31	3 juillet 2000	»	2 576 000
Prestations obligatoires en faveur du développement social.....	46-33	3 juillet 2000	»	161 052
Action interministérielle de lutte contre la toxicomanie.....	47-16	3 juillet 2000	»	1 493 290
Total pour la section			»	4 782 383
Emploi et solidarité				
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Rémunérations principales.....	31-41	5 juillet 2000	»	28 809
Indemnités et allocations diverses.....	31-42	5 juillet 2000	»	4 508
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	5 juillet 2000	»	1 728
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	5 juillet 2000	»	480 925
TITRE IV				
Prestations obligatoires en faveur du développement social.....	46-33	5 juillet 2000	»	125 228
Total pour la section			»	641 198
Emploi et solidarité				
II. – SANTÉ ET SOLIDARITÉ				
TITRE III				
Rémunérations principales.....	31-41	6 juillet 2000	»	11 569
Indemnités et allocations diverses.....	31-42	6 juillet 2000	»	1 810
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	6 juillet 2000	»	694
Moyens de fonctionnement des services.....	34-98	6 juillet 2000	»	193 137
Total pour la section			»	207 210
Equipement, transports et logement				
I. – SERVICES COMMUNS				
TITRE III				
Rémunérations des personnels.....	31-90	3 juillet 2000	»	13 578
Indemnités et allocations diverses.....	31-94	3 juillet 2000	»	721 383
Cotisations sociales. – Part de l'Etat.....	33-90	3 juillet 2000	»	1 357
Prestations sociales versées par l'Etat.....	33-91	3 juillet 2000	»	3 168
Moyens de fonctionnement des services déconcentrés.....	34-97	3 juillet 2000	»	7 084 885
Moyens de fonctionnement des services centraux et d'intérêt commun.....	34-98	3 juillet 2000	»	6 018
Total pour la section			»	7 830 389

SERVICES	CHAPITRES	DATE de l'arrêté	AUTORISATION de programme accordée (en francs)	CRÉDIT de paiement ouvert (en francs)
Intérieur et décentralisation				
TITRE III				
Administration territoriale. - Rémunérations principales.....	31-11	6 juillet 2000	»	9 543
Administration territoriale. - Indemnités et allocations diverses.....	31-12	6 juillet 2000	»	14 315
Police nationale. - Moyens de fonctionnement.....	34-41	6 juillet 2000	»	216 206
Instituts d'études et autres organismes.....	37-50	6 juillet 2000	»	25 321
Total pour la section.....			»	265 385
Justice				
TITRE III				
Conseil d'Etat. - Cours administratives d'appel et tribunaux administratifs. - Dépenses de fonctionnement.....	34-51	6 juillet 2000	»	9 100
Services judiciaires. - Moyens de fonctionnement et de formation.....	37-92	6 juillet 2000	»	621 673
Total pour la section.....			»	630 773
Défense				
TITRE III				
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	3 juillet 2000	»	37 250 295
Armée de terre. - Fonctionnement.....	34-04	3 juillet 2000	»	7 849
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	3 juillet 2000	»	2 307 122
TITRE V				
Espace. - Systèmes d'information et de communication.....	51-61	3 juillet 2000	500 000	500 000
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	3 juillet 2000	1 241 676	1 241 676
Equipements des armées.....	53-81	3 juillet 2000	1 546 602	27 787 457
Infrastructure.....	54-41	3 juillet 2000	2 995 647	2 995 647
Totaux pour la section.....			6 283 925	72 090 046
Défense				
TITRE III				
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	4 juillet 2000	»	3 377 017
Armée de l'air. - Fonctionnement.....	34-03	4 juillet 2000	»	62 756
Armée de terre. - Fonctionnement.....	34-04	4 juillet 2000	»	24 951
Gendarmerie. - Fonctionnement.....	34-06	4 juillet 2000	»	3 000
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	4 juillet 2000	»	279 600
TITRE V				
Espace. - Systèmes d'information et de communication.....	51-61	4 juillet 2000	13 497	13 497
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	4 juillet 2000	112 567	112 567
Equipements des armées.....	53-81	4 juillet 2000	6 060 000	6 060 000
Infrastructure.....	54-41	4 juillet 2000	439 030	439 030
Totaux pour la section.....			6 625 094	10 372 418
Défense				
TITRE III				
SGA. - DGSE. - DPSD. - PPE. - DSN. - DICOD. - CGA. - AP. - Entretien et achats de matériels. - Fonctionnement et entretien immobilier.....	34-01	5 juillet 2000	»	1 763
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	5 juillet 2000	»	27 950 468
Marine. - Fonctionnement.....	34-05	5 juillet 2000	»	3 916
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	5 juillet 2000	»	4 528 579
TITRE V				
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	5 juillet 2000	929 026	929 026
Equipements des armées.....	53-81	5 juillet 2000	1 308 025	1 308 025
Infrastructure.....	54-41	5 juillet 2000	2 167 728	2 167 728
Totaux pour la section.....			4 404 779	36 689 505
Défense				
TITRE III				
SSA. - DRM. - EMA/OIA. - SEA. - EMA/EMIA. - Outre-mer. - Fonctionnement.....	34-02	6 juillet 2000	»	89 332
Délégation générale pour l'armement. - Fonctionnement.....	34-08	6 juillet 2000	»	3 578 189
TITRE V				
Equipements communs, interarmées et de la gendarmerie.....	53-71	6 juillet 2000	2 977	2 977
Infrastructure.....	54-41	6 juillet 2000	600 412	600 412
Totaux pour la section.....			603 389	4 270 910